



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 09-10-2023

DESTINATAIRE

Monsieur Sébastien BOYER

5 Chemin DE VAUX

01640 JUJURIEUX

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 15/05/2023.

Par lettre du 08/06/2023 notifié le 12/06/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- Cerfa DP : Le cerfa n'est pas celui en vigueur, merci de compléter le cerfa 13404*10. Vous veillerez à indiquer au cadre au cadre 3 les références cadastrales après division (correspondant au plan du cadastre). Merci d'indiquer également s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire cadre 5.2.
- DP02. : Merci de surligner le linéaire de clôture concerné par la demande.
- DP05. : Merci de fournir une élévation cotée du projet de clôture avant et après.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 12/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet. Il conviendra de régulariser rapidement les travaux réalisés sans autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 20/09/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNE

